Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20250730-DE_030_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n°30-2025

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice :	**18**	Le 30 juillet,
Présents :	**10**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est
Votants :	**12**	réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2025

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR –– Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY Corentin RINALDI – Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA – Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration : Marie-Julie SENEZE donne procuration à Aline HOFER FAVRE – Sandrine SHAW donne procuration à Martial MEDA

Absents : Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nicolas JAN – Cédric HERNALSTEENS – Cyrielle CHAMOT – Jocelyne BLAZER BERTRAND – Xavier MAIRE

Secrétaires de séance : Patricia ALTHERR et Françoise SUDAN

Objet : Devis création d'un chemin de graviers - site Comboulevit – Zone 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux en cours réalisés par la Régie des eaux gessiennes sur le secteur concerné,

Vu l'intérêt d'aménager un chemin agricole pour faciliter l'accès aux parcelles,

Considérant la possibilité de réaliser ces aménagements de manière coordonnée avec les travaux actuels,

Considérant que la Régie des eaux intervient depuis plusieurs semaines sur le Chemin Comboulevit avec l'entreprise Rampa Travaux Publics dans le cadre du renforcement du réseau d'eau,

Considérant que les travaux relatifs à la zone 1 du site de Comboulevit ont été achevés et que le Conseil municipal a déjà délibéré à ce sujet en date du 19 juin 2025,

Madame le Maire informe l'Assemblée que la suite logique du projet consiste à aménager la zone 2 du site. A cet effet, l'entreprise Rampa Travaux Publics a établi un devis pour la création du chemin d'exploitation en graviers, selon le tracé défini pour la zone 2.

Le montant de ce devis s'élève à 20 239,10 € HT.

Le devis a été présenté aux membres du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20250730-DE_030_2025-DE

Zones 1 et 2 de travaux



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De valider le devis présenté par l'entreprise RAMPA Travaux Publics, pour un montant de 20 239,10 HT, soit 24 286,92 € TTC ;
- De confier à ladite entreprise la réalisation du chemin d'exploitation en graviers sur la zone 2 du site Comboulevit
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 30 juillet 2025

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

Département de l'Ain
MAIRIE DE CHALLEX

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20250730-DE_030_2025-DE

AGENCE HAUTE SAVOIE
Zone de Malchamps – 156 Allée des Charbonniers
74160 FEIGERES
Tél : 04 50 38 26 88 – Fax : 04 50 04 86 73

Mairie de CHALLEX
216 rue de la mairie
01630 CHALLEX

Chantier : CHALLEX
Objet: Creation d'un chemin en gravier chemin de comboulvit

Suivi par : B.VERNEX-LOZET

A Feigères, le DATE 27/05/25/2025

DEVIS N° 742208 ind5 Zone 2

	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
	Zone 2 : Création d'un chemin de gravier 0/80 largeur 3,5 m				
	Création d'un chemin d'exploitation (En même temps que les travaux d'eau potable REGIE)				
1	Mise en place d'une de voirie type chemin d'exploitation en matériaux 0/80 largeur 3,5 m epaisseur 30 cm avec mise en place d'un geotextile anticontaminant	ml	245,00	83,40 €	20 433,00 €
2	cunette en gravier sur le chemin pour guider l'eau dans le fossée sur la zone 2	U	4,00	190,00 €	760,00 €
3	Création d'un fossée en bord de chemin yc stockage du déblais en bord de chemin	ml	245,00	18,50 €	4 532,50 €
	Moins Value prise en charge (REGIE)	Ft	1,00		-5 486,40 €
			Total HT		20 239,10 €

Total HT		20 239,10 €
T.V.A. 20 %		4 047,82 €
Montant T.T.C.		24 286,92 €

Conditions d'acceptation du devis :
1 exemplaire du présent devis doit nous être retourné daté et signé.
La mention « Bon pour accord » doit figurer afin que les travaux puissent être entrepris.
Il est entendu que la signature du devis vaut acceptation de nos conditions générales et particulières citées dans ce courrier.
Au-delà de 1 mois notre proposition deviendrait caduque,

Conditions de règlement :

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé
Paiement par tout moyen à votre convenance à adresser à RAMPA TP – Parc Industriel Rhône Vallée Nord - 07250 LE POUZIN
RIB : Crédit Lyonnais Valence : Code banque : 30002 / Code Guichet : 04227 / N° de compte : 0000060209G / Clé : 17

L'entreprise

Le client